MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

D21023

Commune : 047195
Nérac

DA NUMERIQUE

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

Section : AD
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 01/01/1981

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

~~A- D'après les indications qu'ils ont fournies ou suivant~~

~~B- En conformité d'un piquetage :~~
~~effectué sur le terrain;~~

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 24/10/2022 par M BOUE Patrick géomètre à CASTELJALOUX

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463

A CASTELJALOUX, le 24/10/2022

Cachet du rédacteur du document :

ALENOR GEOMETRES-EXPERTS
65 Rue des Chantiers du Jeunesse
47700 CASTELJALOUX
05 53 93 09 53
SPDGE 2910230010

Document dressé par
M. BOUÉ Patrick, Géomètre-Expert
à : CASTELJALOUX
Date : 24/10/2022
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une ancienne (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien habilité du cadastre, etc...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, envoyé représentant qualité de l'autorité expropriant).

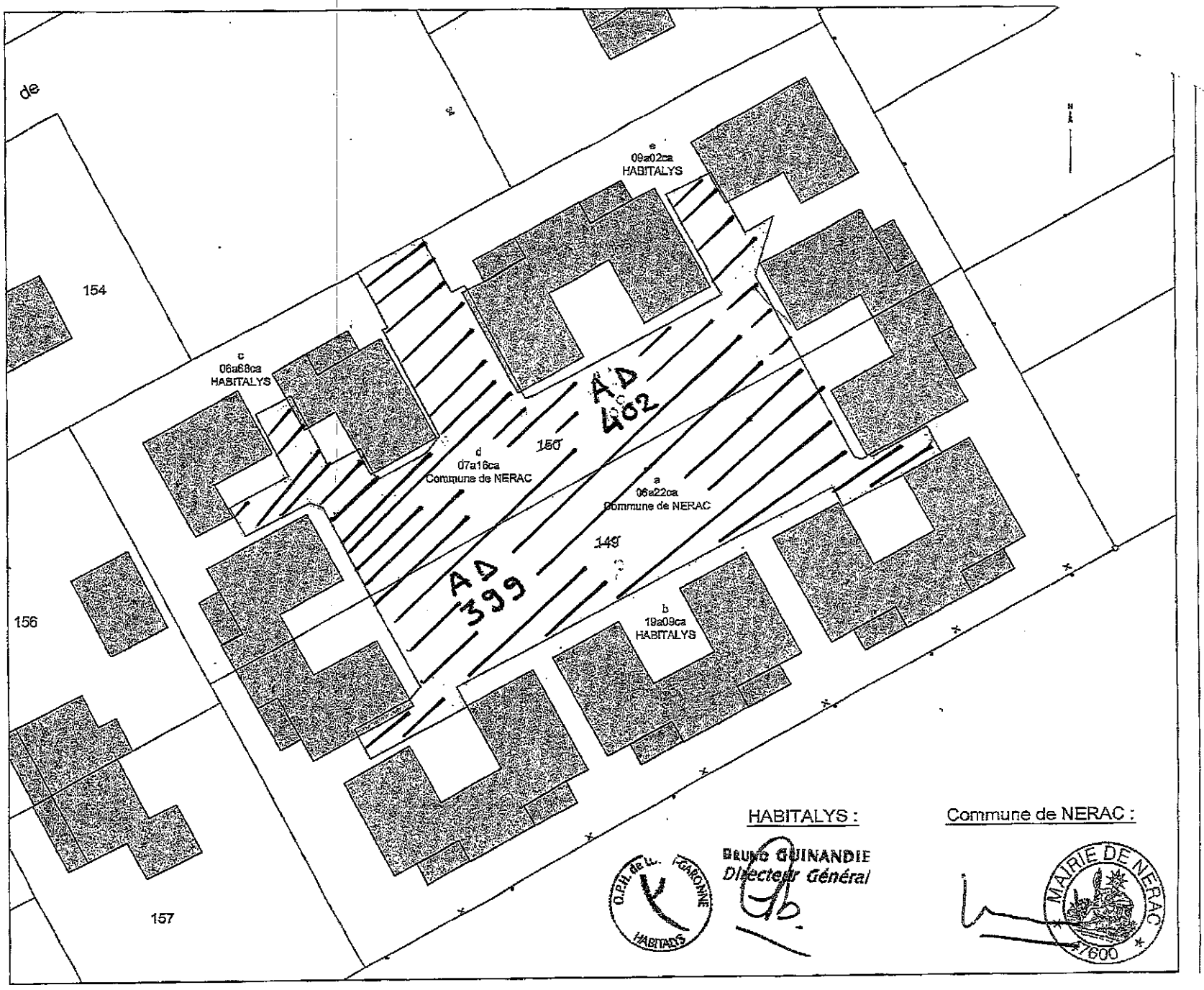

HABITALYS :

O.P.H. de L.-ET-GARONNE HABITALYS

BRUNO GUINANDIE
Directeur Général

Commune de NERAC :

MAIRIE DE NERAC 1/600

AR Prefecture
047-214701955-20231221-DEL16122023-DE
Reçu le 27/12/2023